DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25 mars 1983

modifiant la décision 78/636/CEE relative à la création d'un comité consultatif pour la recherche et le développement industriels

(83/137/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

considérant que, par la décision 78/636/CEE [1], modifiée par la décision 81/1/CEE [2], la Commission a institué un comité consultatif pour la recherche et le développement industriels ; qu'il est approprié de limiter la durée du mandat de ce comité à un an pour tenir compte du réexamen des structures et procédures en matière de science, recherche et développement ; qu'il convient par ailleurs de modifier l'attribution des sièges des huit observateurs à ce comité et également de nommer les membres et observateurs du comité pour une nouvelle période d'un an ; que, toutefois, les observateurs du Comité de développement européen de la science et de la technologie (Codest) seront désignés ultérieurement,

DÉCIDE :

Article premier

La décision 78/636/CEE est modifiée comme suit.

1. À l'article 3, le paragraphe 3 est remplacé par le texte suivant :

« 3. Huit personnes appartenant aux organisations indiquées ci-après peuvent participer aux réunions du comité comme observateurs :

trois observateurs du Comité de développement européen de la science et de la technologie (Codest), institué le 6 décembre 1982 par la Commission ;

un observateur de l'European Industrial Research Management Association (EIRMA) ;

un observateur du secrétariat de l'Union des industries de la Communauté européenne (Unice) ;

un observateur du secrétariat du Centre européen de l'entreprise publique (CEEP) ;

un observateur du secrétariat de la Federation of European Industrial Cooperative Research Organizations (FEICRO) ;

un observateur du secrétariat de la Confédération européenne des syndicats (CES). »

2. L'article 5 est remplacé par le texte suivant :

« *Article 5*

Le mandat de membre et observateur du comité a une durée d'un an. Il est renouvelable.

Après l'expiration de la période d'un an, les membres et observateurs du comité restent en fonction jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement ou au renouvellement de leur mandat.

Le mandat d'un membre et observateur prend fin avant l'expiration de la période d'un an par démission, par cessation d'appartenance à l'organisation qu'il représente, ou décès. Il peut également être mis fin au mandat d'un membre ou observateur lorsque l'organisation qui a présenté sa candidature demande son remplacement.

Il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir selon la procédure prévue à l'article 4.

Les fonctions exercées ne font pas l'objet d'une rémunération. »

Article 2

Les candidats énumérés dans la liste en annexe sont nommés membres ou observateurs du comité consultatif pour la recherche et le développement industriels.

Article 3

La présente décision prend effet le 1er janvier 1983.

Fait à Bruxelles, le 25 mars 1983.

Par la Commission

Étienne DAVIGNON

Vice-président

---

(1) JO n° L 203 du 27. 7. 1978, p. 36.
(2) JO n° L 10 du 10. 1. 1981, p. 18.

ANNEXE

COMITÉ CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS

Organisation	Sièges	Candidats membres	
Union des industries de la Communauté européenne (Unice)	17	Argyros Stelios	(GR)
		Bracke William	(B)
		Brouwers Victor	(B)
		Cantacuzène Jean	(F)
		de Montgolfier Philippe	(F)
		Finlay-Maxwell David	(UK)
		Georgopoulos Alkis	(GR)
		Hansen Hans-Erik	(DK)
		Kreklau Carsten	(D)
		Lynch John	(IRL)
		Mawson Alan	(UK)
		Ording Burchard	(D)
		Rossi Angelo	(I)
		Schummer Arthur	(L)
		Slot Douwe	(NL)
		van Damme-van Weele M.A.	(NL)
		Vitari Michele	(I)
Centre européen de l'entreprise publique (CEEP)	4	Balazard Jacques	(F)
		Dollond Steven	(UK)
		Frigessi di Rattalma Guido	(I)
		Theenhaus Rolf	(D)
Federation of European Industrial Cooperative Research Organizations (FEICRO)	3	Berchem Rütger	(D)
		Masi Oscar	(I)
		The Earl of Shannon	(UK)
Confédération européenne des syndicats (CES)	3	(1)	(I)
		Brindeau Charles	(F)
		Svanholt Karen-Lisbeth	(DK)

(1) Ce membre sera désigné ultérieurement.

Organisation	Sièges	Candidats observateurs
Comité de développement européen de la science et de la technologie (Codest)	3	(1)
European Industrial Research Management Association (EIRMA)	1	Schulz Reinhard
Union des industries de la Communauté européenne (Unice)	1	Cloquet Daniel
Centre européen de l'entreprise publique (CEEP)	1	Lambert Lamberto
Federation of European Industrial Cooperative Research Organizations (FEICRO)	1	Ellithorne Pamela
Confédération européenne des syndicats (CES)	1	Coldrick Peter

(1) Ces observateurs seront désignés ultérieurement.